



**PRÉFET  
DE LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Saint-Denis, le **21 JUIN 2024**

**Arrêté n° 1093**

portant modification de la désignation des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

**LE PREFET DE LA REUNION**

**VU** le Code du travail,

**VU** la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment ses articles 24 et 25;

**VU** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 modifié relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP),

**VU** le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques, notamment son article 10 ;

**VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, et notamment son article 15 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2676 du 28 décembre 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°1097 du 15 juin 2022 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2676 du 28 décembre 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°1456 du 27 juillet 2022 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1097 du 15 juin 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°855 du 28 avril 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2676 du 28 décembre 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°1453 du 17 juillet 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1456 du 27 juillet 2022 ;

**VU** la nomination en ligne du Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DAAF) en date du 30 novembre 2021 et le courriel du 7 mai 2024 portant désignation de ses représentants au CREFOP,

**VU** la nomination en ligne en date 7 décembre 2021 et le courriel du 11 juin 2024 portant désignation de ses représentants, opérée par les organisations professionnelles d'employeurs (CPME) représentatives au plan national et interprofessionnel,

**VU** la nomination en ligne en date 16 décembre 2021 et le courriel du 13 mai 2024 portant désignation de ses représentants, opérée par les organisations syndicales de salariés (CFE-CGC) représentatives au plan national et interprofessionnel,

**VU** le courrier en date 8 décembre 2021 et le courriel du 23 mai 2024 portant désignation de ses représentants, opérée par les organisations syndicales de salariés (CGTR) représentatives au plan national et interprofessionnel,

**VU** le courrier en date de 14 décembre 2021 et les courriels des 12 février 2022 et 17 mai 2024 portant désignation de ses représentants, opérée les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (FESAC),

**VU** les courriels en date des 16 décembre 2021 et 23 mai 2024 portant désignation de ses représentants, opérée par les organisations syndicales de salariés intéressées (FSU),

**VU** la nomination en ligne en date du 30 novembre 2021 et le courriel du 3 juin 2024 portant désignation de ses représentants par France Travail, opérateur de l'emploi et de la formation cité à l'article R.6123-1-8 du code du travail,

**VU** la nomination en ligne en date du 6 décembre 2021 et le courriel du 6 mai 2024 portant désignation de ses représentants par Cap Emploi, opérateur de l'emploi et de la formation cité à l'article R.6123-1-8 du code du travail

**VU** la nomination en ligne en date du 29 novembre 2021 et le courriel du 7 mai 2024 portant désignation de ses représentants par l'office national d'information des enseignements et des professions, (ONISEP) opérateur de l'emploi et de la formation cité à l'article R.6123-1-8 du code du travail

**VU** la nomination en ligne en date du 14 décembre 2021 et les courriels des 30 mars 2022 et 17 mai 2024 portant désignation de ses représentants par le Conseil économique, social et environnemental (CESER) de La Réunion,

**VU** le courriel en date du 16 décembre 2021 et le courriel du 13 mai 2024 du portant désignation de ses représentants par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH),

**VU** les courriels en date des 29 mars 2022 et 23 mai 2024 portant désignation de ses représentants, opéré par la Cité des métiers,

**VU** les courriels en date du 9 juin 2022 et du 14 mai 2024 portant désignation de ses représentants, opéré par la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM),

Après concertation avec le Président du Conseil régional sur les représentants d'opérateurs, au nombre de trois, à nommer dans le CREFOP et qui ne sont déjà pas mentionnés au 5° de l'article R 6123-3-3 du code du travail;

Sur propositions de la secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR) et de la Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS),

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°1454 du 17 juillet 2023 portant modification des arrêtés préfectoraux n°2676 du 28 décembre 2021, n°1098 du 15 juin 2022, n°1458 du 27 juillet 2022 et n°867 du 28 avril 2023 relatifs au renouvellement et à la nomination des membres du bureau du Comité Régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelles est modifiés comme suit :

### 2. Huit représentants de l'État

- c) Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ou son représentant et son suppléant ;

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques PARODI	Madame ALEU-SABY

1. Onze représentants des organisations syndicales de salariés sur proposition de leur organisation respective :

- c) au titre de la CFE-CGC

Titulaires	Suppléants
Madame Amena ISSA	Madame Gaelle POTHIN

- d) au titre de la CGTR

Titulaires	Suppléants
Madame Jocelyne VERDIN	Monsieur Wilson PAYET
Monsieur Joël DE PALMAS	Madame Rachelle MARIAMON
	Monsieur Cédric VAXELAIRE

2. Onze représentants des organisations professionnelles d'employeurs ainsi que chacun des trois réseaux consulaires, sur proposition de leur organisation respective :

- a) Au titre de la CPME

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal PLANTE	Madame Marie-Claire FORTUNE
	Monsieur Kaelig AUBERT

- d) Au titre de la FEPEM

Titulaires	Suppléants
Madame Nasserine TREJAUT	Madame Anne-Sophie DECHET

- f) Au titre de la FESAC

Titulaires	Suppléants
Madame Mouna HAGUMA	Madame Emilie DIJOUX

3. Onze représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région, dont :

b) la directrice régionale de l'opérateur France Travail, ou son représentant et son suppléant

Titulaires	Suppléants
Monsieur Olivier PELVOISIN	Madame Astrid COMBEMOREL

c) le délégué régional de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), ou son représentant dûment désigné et son suppléant

Titulaires	Suppléants
Madame Aïda PERICHON	Madame Murielle LEGROS POUNGAVANON

d) le représentant régional des Cap emploi, ou son représentant dûment désigné, et son suppléant

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Charles LE BLEVEC	Madame Céline DELACOUR

e) le président du conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion (CESER) et son suppléant

Titulaires	Suppléants
Madame Christine NICOL	Madame Laurence MACE

ARTICLE 3 : La composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région de La Réunion est complétée par la liste suivante, au titre de la catégorie des opérateurs :

b) Cité des métiers

Titulaires	Suppléants
Madame Valérie BURNAY	Madame Mélanie PRIVE

ARTICLE 2 : Le Secrétaire régionale pour les affaires régionales et la Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région La Réunion.

Le Préfet



Jérôme FILIPPINI